Image not found or type unknown

Réclamation du solde

Par **J L G**, le **10/06/2022** à **11:16**

Bonjour, suite à la révision de mon véhicule, avec l'accord du garage, j'ai fait mon règlement en 3 fois par carte bancaire, suf qu'elle s'est trompé sur les montants, en ma faveur et me réclame le surlendemain la différence qui reste à régler soit + de 200€. Suis-je obligé de le faire? Sur la facture c'est noté réglé en 3 fois par carte. Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2022** à **11:18**

Bonjour
Vous étes bien entendu tenu de payer intégralement la facture !

Par **youris**, le **10/06/2022** à **16:15**

bonjour,

je confirme, le code civil est clair sur ce sujet.

article 1302-1 du code civil :

Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû doit le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.

imaginez que l'erreur soit en faveur du garage et qu'il refuse de vous rembourser, seriez-vous d'accord ?

déjà que le garage vous fait une faveur en acceptant un paiement en 3 fois !

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés